

V.4

Créer des offres de vaccination à bas seuil d'accès pour les adultes

MARCHE À SUIVRE

Les cantons et les communes évaluent le besoin et les possibilités d'aménager et d'étendre d'autres **offres de vaccination ou d'information attrayantes** dans des situations de vie typiques ou **dans des lieux facilement accessibles** comme les pharmacies, les hôpitaux, les maternités, les centres pour requérants d'asile, les organisations de soins à domicile (via leurs professionnels de la santé), les institutions médico-sociales, l'armée, les administrations, les entreprises/PME, les agences de voyage, les personnes de confiance locales, les centres de formation, les aéroports, les salons consacrés à la santé, etc., et créent les bases nécessaires à cet effet. Ils vérifient en particulier la possibilité de proposer des offres d'information et de vaccination près du domicile et du lieu de travail des personnes en situation précarisée, des offres destinées aux personnes ayant des connaissances linguistiques limitées, ainsi que la participation à des journées nationales de la vaccination et à des actions particulières (p. ex. la Semaine européenne de la vaccination) afin de garantir à tous d'avoir les mêmes chances de se faire vacciner. Dans ce contexte, les **cantons** garantissent, avec le soutien de la CDS, la **meilleure coordination possible de leurs offres ainsi que l'échange d'expériences**. Ce faisant, ils tiennent compte des expériences faites dans le cadre de la lutte contre la pandémie de COVID-19 et utilisent les offres d'échanges d'expériences [III.2] proposées par l'OFSP.

Les cantons examinent si la **création de bases légales pour des offres à bas seuil** peut améliorer l'accès aux informations et à la vaccination, en particulier pour rendre possible, sous certaines conditions, la vaccination par les pharmaciens [VI.2]. Ce faisant, la mise à jour du carnet de vaccination (électronique) doit être garantie.

Afin de concrétiser ces mesures, les cantons et les communes s'assurent de la **participation des médecins, des pharmaciens, du personnel infirmier, des sages-femmes et des organisations de soins à domicile** et font en sorte que ceux-ci collaborent à l'élaboration des offres correspondantes.

OBJECTIF

Les adultes sont sensibilisés et utilisent les offres d'information et de vaccination à bas seuil d'accès qui leur sont proposées. Un plus grand nombre d'entre eux se fait vacciner.

Axe d'intervention

Communication et offres pour la population

Domaine d'action

2c

Améliorer l'accessibilité de la vaccination pour les adultes

DIRECTION

OFSP, cantons et communes
(conformément à leurs compétences)

PARTENAIRES DE MISE EN ŒUVRE

OFSP (mise à disposition du matériel d'information, organisation de journées/semaines de la vaccination et/ou campagnes d'information, création de plates-formes d'échange pour les cantons, accès à bas seuil via l'armée et les centres pour requérants d'asile)

Médecins, médecins cantonaux, pharmaciens, pharmaciens cantonaux, personnel infirmier, sages-femmes, organisations cantonales/nationales professionnelles, faitières et spécialisées correspondantes, Promotion Santé Suisse, entreprises/PME, armée (élaboration d'offres d'information et de vaccination)

CDS (soutien lors de l'échange intercantonal)

En fonction des résultats de l'analyse d'éventuelles offres d'information et de vaccination : centres de médecine des voyages, hôpitaux, offres de médecine du travail et autres institutions médicales, centres d'hébergement pour requérants d'asile, armée, administration, cabinets de pédiatrie, ligues de santé (élaboration d'offres d'information et, si nécessaire, de vaccination)

RESSOURCES

Confédération et cantons : ressources financières et humaines, dans le cadre de leurs compétences, pour l'évaluation du besoin, pour l'organisation d'actions de sensibilisation du grand public, y c. de campagnes de vaccination, ainsi que pour la mise à disposition des offres de vaccination gratuites

OFSP : ressources financières et humaines
Médecins, médecins cantonaux, pharmaciens, pharmaciens cantonaux, organisations cantonales/nationales professionnelles, faitières et spécialisées correspondantes, centres pour requérants d'asile, armée : ressources humaines et, le cas échéant, financières

GROUPE CIBLE

Adultes

ÉTAPES

Dès **2025 :** évaluation de l'offre actuelle et du besoin ainsi que des possibilités pour les cantons de créer d'autres offres d'information et de vaccination

Dès **2026 :** adaptation des offres existantes et communication active sur les nouvelles offres

INDICATEUR

» Nombre d'offres facilement accessibles selon le type d'offres (conseil, nombre de vaccinations référencées par maladie), lieu de la fourniture de l'offre, groupes cibles et canton

DÉPENDANCES

Dépendant de/après la mise en œuvre des mesures :

- IV.1 Stratégie de communication exhaustive
- IV.2 Matériel de conseil en vaccination pour professionnels de la santé
- IV.4 Matériel d'information spécifique aux groupes cibles
- VI.2 Conditions pour les professionnels de la santé non-médecins



En coordination avec la mesure :

- I.3 Saisie et stockage électroniques de données de vaccination
- III.1 Échanges interdisciplinaires et intradisciplinaires
- III.2 Faire connaître de bons exemples de mise en œuvre
- V.3 Accès dans les écoles des degrés sec II et tertiaire
- V.5 Les employeurs de professionnels de la santé encouragent la vaccination
- V.6 Engagement des employeurs en dehors du secteur de la santé
- VI.3 Levée de la franchise sur les vaccinations
- VI.4 Système de notification et stocks obligatoires
- VI.5 Prévenir et pallier les pénuries de vaccins